



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



BOÎTE À OUTILS

ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La situation de handicap peut nécessiter un accompagnement renforcé vers l'emploi. Les personnes handicapées ont accès aux prestations et formations de droit commun. Cependant, de par la diversité et parfois la complexité des situations des personnes handicapées, il a été nécessaire, au fil des années, d'adapter quelques outils de droit commun et d'en créer d'autres plus spécifiques. Ce document a pour objectif d'offrir aux conseillers à l'emploi et aux formateurs un support pratique et synthétique, regroupant l'ensemble des services, outils spécifiques et aides mobilisables pour l'accompagnement d'un demandeur handicapé vers l'emploi.

ACCES A L'EMPLOI..... 3

PRISMEMPLOI (ex. : AGENCES D'INTERIM).....	3
ENTREPRISES PRIVEES.....	3
FONCTION PUBLIQUE.....	3
LES PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCE).....	4
SECTEUR ADAPTE – EA : Entreprises Adaptées.....	4
SECTEUR PROTEGE - ESAT : Etablissements ou services d'aide par le travail.....	4
Publics cibles : Personne en situation de handicap.....	4
SIAE (Structure par l'Insertion et par l'Activité Economique).....	4

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI 5

CAP EMPLOI /OPS – axe accès à l'emploi.....	5
EMPLOI ACCOMPAGNE.....	5
MISSIONS LOCALES.....	6
PARRAINAGE.....	7
PÔLE EMPLOI.....	7
POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel).....	7
AIDE FINANCIÈRE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ACTIVITE.....	8
RENDEZ-VOUS DE LIAISON EMPLOYEUR ET SALARIE EN ARRET DE TRAVAIL.....	8

AIDE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ACTIVITE 8

AIDE AU PARCOURS VERS L'EMPLOI.....	9
SERVICES ET AIDES FINANCIERES DE L'AGEFIPH A LA PERSONNE HANDICAPEE OU A L'ENTREPRISE (EX : AIDES INDIVIDUELLES À LA COMPENSATION DU HANDICAP A LA PERSONNE HANDICAPEE).....	9
AIDES INDIVIDUELLES À LA MOBILITÉ.....	9

AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES..... 9

AIDES FINANCIERES A L'ENTREPRISE 10

AIDE A L'ACCUEIL, L'INTEGRATION ET L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE.....	10
AIDE A L'ADAPTATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL.....	10

AIDE AUX CONTRATS EN ALTERNANCE.....	10
CPF (Compte Personnel de Formation).....	11
ESRP (Etablissements et services de réadaptation professionnelle).....	11
FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI.....	11
RESSOURCES HANDICAP FORMATION (RHF)	12
Inclupro - remplace FORMATIONS COURTES AGEFIPH	12
Les entreprises recrutent :	14
VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).....	14
L'APPUI TECHNIQUE D'UN EXPERT	15
PRESTATION D'ANALYSE DES CAPACITES.....	15
EPAAST (Etude Préalable à l'Aménagement et à l'Adaptation des Situations de Travail).....	15
PAS (Prestations d'Appui Spécifiques)	16
ADNA (Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée) (Ex : PERSONNES PRESENTANT DES TROUBLES COGNITIFS ET COMPORTEMENTAUX)	19
UEROS (EX : TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET CÉRÉBRO-LÉSÉS).....	19
TRAVAILLER LE PROJET PROFESSIONNEL	20
ACTIV'PROJET	20
ESPO (Etablissement et service de pré orientation) (ex :CRP Centre de Réadaptation/Rééducation Professionnelle)	20
CEP (Conseil en Evolution Professionnelle)	20
CIO (Centre d'Information et d'Orientation).....	20
PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)	21
PAVA (Prestation d'Accompagnement Vers l'Alternance).....	22
L'Hactivateur	22
Sites de recherche d'emploi	23
Sites d'informations sur le handicap.....	23
SITES RESSOURCES	23
Les entreprises recrutent :	23

Bon à savoir :

Les dispositifs suivants ne sont plus mobilisables en Bourgogne Franche Comté : CIF (Congé Individuel de Formation) / CAP Projet professionnel / Confirmer son projet professionnel/ PSOP (Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle) / Handicap Projet / l'aide individuelle a la formation dans le cadre d'un parcours vers l'emploi

PRISMEMPLOI (ex. : AGENCES D'INTERIM)

Soucieuses de l'obligation qui est faite à leurs entreprises clientes, les agences d'emploi sont mobilisées pour leur proposer des candidats reconnus travailleurs handicapés.

Public cible : Entreprises clientes

Renseignements :

<http://www.prismemploi.eu/>

ENTREPRISES PRIVEES

Toutes les entreprises du secteur privé de 20 salariés et plus doivent répondre à l'obligation d'emploi suivante : tout employeur d'au moins 20 salariés doivent employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total.

Par ailleurs, depuis janvier 2020, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé l'OETH et a soumis l'ensemble des employeurs à déclarer les travailleurs handicapés employés, et non seulement les employeurs d'au moins 20 salariés. Cependant, seuls les employeurs de 20 salariés et plus seront assujettis à l'obligation d'emploi de 6 % de TH et devront verser une contribution en cas de non-atteinte de cet objectif.

Publics cibles : toutes entreprises du secteur privé

RENSEIGNEMENTS :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emploi-et-handicap/article/obligation-d-emploi-des-travailleurs-handicapes-ce-qui-change-en-2020>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23149>

<http://www.prith-bfc.fr/espace-employeurs-privés/les-regles-de-lobligation-demploi>

FONCTION PUBLIQUE

Les employeurs des trois fonctions publiques des structures de 20 salariés et plus doivent également répondre à l'obligation d'emploi. Certains employeurs sont engagés en faveur du handicap dans le cadre du Handi-Pacte de Bourgogne Franche-Comté ou d'une convention avec le FIPHFP.

Par ailleurs, depuis janvier 2020, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé l'OETH et a soumis l'ensemble des employeurs à déclarer les travailleurs handicapés employés, et non seulement les employeurs d'au moins 20 salariés. Cependant, seuls les employeurs de 20 salariés et plus seront assujettis à l'obligation d'emploi de 6 % de TH et devront verser une contribution en cas de non-atteinte de cet objectif.

Publics cibles : Employeurs fonction publique

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/travailleurs-handicapes>

<https://www.handipacte-bfc.fr/>

[Les travailleurs handicapés | Portail de la Fonction publique \(fonction-publique.gouv.fr\)](https://www.fonction-publique.gouv.fr/)

LES PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCE)

Les PEC parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail et leur orientation repose sur le diagnostic réalisé par le conseiller du service public de l'emploi. Chaque parcours a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. L'objectif de durée d'un parcours est de 6 mois minimal. La durée de prise en charge de l'état de ces contrats est renouvelable dans une limite de 24 mois cumulée.

Le PEC est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand et s'adresse à des employeurs du secteur non marchand qui s'engagent à accompagner les personnes : le contrat fait l'objet d'un entretien tripartite entre la personne, le prescripteur et l'employeur, qui donne lieu au renseignement d'une annexe fixant des compétences à acquérir et des engagements.

Aide : le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %.

Publics cibles : Personnes les plus éloignées du marché du travail

Prescripteurs : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi

Durée : minimum 6 mois- maximum 24 mois

RENSEIGNEMENTS :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/flyerpec.pdf>

[Contrats PEC associations.pdf \(economie.gouv.fr\)](#)

SECTEUR ADAPTE – EA : Entreprises Adaptées

Les personnes handicapées peuvent travailler dans le secteur adapté (EA) avec une orientation en milieu ordinaire.

Publics cibles : Personne en situation de handicap

CONTACTS :

Annuaire des entreprises adaptées :
[Annuaire des Entreprises Adaptées](#)

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/pourquoi-sous-traiter-aux-secteurs-adapte-et-protège>

SECTEUR PROTEGE - ESAT : Etablissements ou services d'aide par le travail

Les personnes handicapées peuvent travailler dans le secteur protégé (ESAT : Etablissements ou services d'aide par le travail) si elles ont une orientation vers le milieu protégé.

Publics cibles : Personne en situation de handicap

CONTACTS :

Annuaire des ESAT :
[Annuaire des ESAT et EA](#)

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/pourquoi-sous-traiter-aux-secteurs-adapte-et-protège>

SIAE (Structure par l'Insertion et par l'Activité Economique)

L'insertion par l'activité économique a pour objectif de faciliter la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi. Cela leur permet de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit leur faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques. Dans le cadre de cette mission, les SIAE signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

Publics cibles : Personnes éloignées de l'emploi

RENSEIGNEMENTS :

[Pôle ressources insertion par l'activité économique BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - Accueil \(pole-iae-bfc.org\)](#)

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/insertion-activite-economique/>

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

CAP EMPLOI /OPS – axe accès à l'emploi

Les Cap emploi s'adressent aux personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, aux salariés, aux travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif.

Les Cap emploi développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap, et dans l'accompagnement des employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi.

L'expertise des Cap emploi se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun.

Publics cibles : Personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, aux salariés, aux travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés et publics

Cap emploi 21

03 80 53 18 70

info@cap-emploi21.com

<https://www.capemploi-21.com/>

Cap emploi 25-90

03 81 41 37 16

contact@capemploi25-90.com

<https://www.capemploi-25-90.com/>

Cap emploi 70

03 84 97 07 15

infoemploi@capemploi70.com

<https://www.capemploi-70.com/>

Cap emploi 39

03 84 43 49 39

contact-jura@capemploi39.com

www.capemploi-39.com

Cap emploi 58

03 86 59 71 29

info@capemploi58.com

<https://www.capemploi-58.com/>

Cap emploi 71

03.85.22.82.72

macon@capemploi71.com

<https://www.capemploi-71.com/>

Cap emploi 89

03 86 52 45 11

info@capemploi89.com

<https://www.capemploi-89.com/>

RENSEIGNEMENTS :

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/service-public-de-l-emploi/article/cap-emploi>

EMPLOI ACCOMPAGNE

NB- Le dispositif évoluera au second semestre 2022 en mode plateforme départementale. Les informations et contacts seront mis à jour ultérieurement.

L'emploi accompagné vise la sécurisation sur le long terme du parcours professionnel des personnes en situation de handicap qui souhaitent travailler ou travaillent déjà en milieu ordinaire. L'accompagnement réalisé par un conseiller dédié concerne autant le salarié que son employeur.

Le dispositif d'emploi accompagné est mis en œuvre sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), en complément d'une décision d'orientation, ou bien sur prescription d'un opérateur du service public de l'emploi : Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi (Loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020).

Publics cibles : Personnes en situation de handicap qui souhaitent travailler ou travaillent déjà en milieu ordinaire

Départements du Doubs, Jura, Haute Saône, Territoire de Belfort 25, 39, 70, 90

AFTC BFC

03 81 63 0808

<https://www.aftc-bfc.fr>

Véronique HEUSSE

06 85 79 07 55

vheusse@aftc-bfc.fr

Département Saône et Loire 71

Etienne Girod

PEP 71

e.girod@pep71.org

Département Côte D'Or (21)Pep (21)

03 80 76 63 00 (PEP 21)

delegation21@pepcbfc.org

<https://www.pepcbfc.org>

RENSEIGNEMENTS :

[Emploi accompagné : aider la personne handicapée et son employeur \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

MISSIONS LOCALES

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. 1er réseau national d'insertion des jeunes, elles sont présentes sur tout le territoire.

Elles accompagnent chaque jeune dans un parcours individualisé et personnalisé lui permettant d'élaborer et valider son projet professionnel, d'accéder à la formation puis à l'emploi. Elle peut également lui apporter des réponses dans ses démarches d'accès à l'autonomie, au logement, à la santé, etc. Dans le cadre de leur mission de service public, les missions locales sont amenées à accompagner des jeunes reconnus travailleurs handicapés.

Pour les entreprises, elles proposent :

- **Un service dédié aux entreprises et aux employeurs (privés, publics, associatifs) pour faciliter l'emploi des jeunes.**
- Des solutions sur mesure et un accompagnement personnalisé : **aide au recrutement, informations sur les aides existantes, appui à l'intégration du jeune dans l'entreprise etc.**

Publics cibles : jeunes de 16 à 25 ans

Pour géo localiser la Mission Locale la plus proche, rendez-vous sur :
<https://missionslocales-bfc.fr>

Bassin d'Emploi de Besançon :
03 81 85 85 85
milobassinemploibesancon@milobfc.fr

IDEIS Montbéliard :
03 81 71 04 00
contact@ideis-asso.fr

Haut-Doubs (Pontarlier) :
03 81 46 54 61
milohautdoubs@milobfc.fr

Sud Jura (Lons le Saunier) :
03 84 87 02 56
milodujura@milobfc.fr

Dole-Revermont :
03 84 72 53 18
milodolerevermont@milobfc.fr

Bassin graylois (Arc-les-Gray) :
03 84 64 88 38
milobassingraylois@milobfc.fr

Évicourt :
03 84 46 58 03
missionlocalehericourt@milobfc.fr

Lure-Luxeuil-Champagney :
03 84 89 00 33
milolureluxeuilchampagney@milobfc.fr

Bassin d'Emploi de Vesoul :
03 84 76 38 19
missionlocalevesoul@milobfc.fr

Territoire de Belfort :
03 84 90 40 10
miloterritoiredebelfort@milobfc.fr

Arrondissement de Dijon :
03 80 44 91 44
miloarrondissementdijon@milobfc.fr

Arrondissement de Beaune :
03 80 24 93 65
milobeau@milobfc.fr

Marches de Bourgogne (Chatillon sur Seine) :
03 80 91 36 42
milomarchesdebourgogne@milobfc.fr

Auxerrois :
09 70 19 89 89
milo.auxerre@milobfc.fr

PEIPS (Sens) :
03 86 83 20 62
milosenois@milobfc.fr

Tonnerrois- Avallonnais :
03 86 55 17 33
milotonnerroisavallonais@milobfc.fr

Migennes et Jovinien :
03 86 80 00 67
milomigennesjovinien@milobfc.fr

AILE Sud Bourgogne (Mâcon) :
03 85 39 95 00
milomaconnais@milobfc.fr

Chalonnais :
03 85 93 47 59

milochalonnais@milobfc.fr

Charolais :
03 85 85 49 30

milocharolais@milobfc.fr

CILEF (Autun) :
03 85 86 51 92

miloautunois@milobfc.fr

AGIRE (Creusot / Montceau) :
03 85 77 68 01

milocreusotmontceau@milobfc.fr

Bresse louchannaise :
03 85 74 91 00
milobresselouchannaise@milobfc.fr

Nivernais Morvan (Château-Chinon) :
03 86 85 29 21 -
milonivernaismorvan@milobfc.fr

Bourgogne nivernaise (Cosne sur Loire) :
03 86 28 84 20
milobourgognenivernaise@milobfc.fr

Nevers Sud Nivernais :
03 86 71 64 50
miloneverssudnivernais@milobfc.fr

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

PARRAINAGE

Le parrainage est accessible pour les jeunes et les adultes susceptibles de subir des discriminations dans leur accès à l'emploi. Il permet à la personne d'être accompagnée par un parrain dans son projet professionnel.

Public cible : les jeunes et les adultes susceptibles de subir des discriminations dans leur accès à l'emploi

Jean Fabrice Alfandri

Chargé de mission pour l'insertion des jeunes,
DREETS Bourgogne Franche Comté
jean-fabrice.alfandari@dreets.gouv.fr
07 63 29 60 60

RENSEIGNEMENTS :

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Le-parrainage-5040>

PÔLE EMPLOI

A pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dont ceux reconnus travailleurs handicapés dans leur recherche jusqu'au placement. Pôle Emploi accompagne près de 2/3 des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés. Les prestations Pôle Emploi sont mobilisables dans la limite des attributions des agences locales.

Public cible : Actif en recherche d'emploi

Conseiller à l'emploi de l'agence locale
Pôle Emploi ou **3995**
ou <https://www.pole-emploi.fr/region/bourgogne-franche-comte/>

POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel)

Dans le cadre d'un recrutement, une formation peut être nécessaire avant embauche pour un contrat de plus de 12 mois afin d'acquérir une compétence indispensable à l'exercice du poste. Cette formation peut être en partie financée par le pôle emploi. Aide maximale de 5 € net/heure pour une formation interne, dans la limite de 2 000 €. Aide maximale de 8 € net/heure de formation externe, soit 3 200 € au maximum pour 400 h de formation.

Public cible : Candidat à l'embauche d'un CDD de plus de 12 mois

Durée : maximum 400 h de formation

Téléphone :

3949 Pôle emploi

Renseignements :

[La Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle \(POE I\) | Pôle emploi \(pole-emploi.fr\)](#)

AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement)

Dans le cadre d'un recrutement, une formation peut être nécessaire avant embauche pour un contrat de plus de 12 mois afin d'acquérir une compétence indispensable à l'exercice du poste. Cette formation peut être en partie financée par le pôle emploi. Aide maximale de 5 € net/heure pour une formation interne, dans la limite de 2 000 €. Aide maximale de 8 € net/heure de formation externe, soit 3 200 € au maximum pour 400 h de formation.

Public cible : Candidat à l'embauche d'un CDD de 6 à 12 mois

Téléphone :

3949 Pôle emploi

Renseignements :

[L'Action de Formation Préalable au Recrutement \(AFPR\) | Pôle emploi \(pole-emploi.fr\)](#)

AIDE FINANCIÈRE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ACTIVITE

L'aide a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité. L'aide est forfaitaire et son montant est de 6000 euros.

Public cible : Toute personne handicapée ayant réalisée une étude approfondie de son projet avec l'appui d'un professionnel spécialiste de l'accompagnement à la création ou de la reprise d'entreprise.

Agefiph

bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr

0 800 11 10 09

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-creation-dentreprise>

RENDEZ-VOUS DE LIAISON EMPLOYEUR ET SALARIE EN ARRÊT DE TRAVAIL

Le rendez-vous de liaison vise à informer le salarié qu'il peut bénéficier d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle, d'une visite de pré-reprise et de mesures d'aménagement du poste et du temps de travail. L'employeur a le devoir d'informer son salarié sur son droit à solliciter ce rendez-vous. La rencontre peut être à l'initiative du salarié ou de l'employeur, mais le salarié n'est pas tenu d'accepter.

Public cible : Salarié en arrêt de travail

RENSEIGNEMENTS : [Les rendez-vous de liaison - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

AIDE AU PARCOURS VERS L'EMPLOI

Cette aide a pour objectif de soutenir une personne en situation de handicap dans son parcours vers l'emploi. Elle est destinée à couvrir les frais engagés dans le cadre du parcours vers l'emploi : déplacements, frais vestimentaires, hébergement, restauration, matériel de formation... Le montant de l'aide, alloué au cas par cas, varie selon les frais réels engagés. Le montant maximum de l'aide est de 500 €.

Public cible : Toute personne handicapée engagée dans une démarche d'insertion professionnelle quel que soit son statut

Prescripteurs : Conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou Missions locales.

Conseiller à l'emploi référent de la personne ou Agefiph

Agefiph ou prestataire de l'emploi
bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr
0 800 11 10 09

Site internet :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-au-parcours-vers-emploi-des-personnes-handicapees>

SERVICES ET AIDES FINANCIERES DE L'AGEFIPH A LA PERSONNE HANDICAPEE OU A L'ENTREPRISE (EX : AIDES INDIVIDUELLES À LA COMPENSATION DU HANDICAP A LA PERSONNE HANDICAPEE)

L'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph tend à sécuriser les parcours professionnels des personnes handicapées afin de compenser le handicap dans l'emploi. L'Agefiph propose des aides financières et des accompagnements aux personnes handicapées et aux entreprises privées.

- Les aides financières de l'Agefiph viennent en complément des aides de droit commun. Elles compensent, en totalité ou en partie, les surcoûts liés à la compensation du handicap dans les démarches de préparation, d'accès, de maintien et d'évolution dans l'emploi.
- Selon les publics et leurs besoins, l'accompagnement apporté aux personnes et aux entreprises peut être délivré par l'Agefiph ou par des partenaires et prestataires spécialistes.

Public cible : Toute personne handicapée engagée dans un parcours vers l'emploi

Agefiph

bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr
0 800 11 10 09
[Metodia Mars 2022.pdf \(agefiph.fr\)](#)

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-humaine-la-compensation-du-handicap>

AIDES INDIVIDUELLES À LA MOBILITÉ

L'aide vise à favoriser l'accès, le maintien à l'emploi, ou l'exercice d'une activité indépendante pour une personne handicapée ayant des difficultés à se déplacer. L'aide est accordée pour financer les frais de déplacements liés au handicap pour réaliser les trajets domicile / travail. Le montant maximum est de 11 400 euros sous demande à la délégation régionale de l'Agefiph.

Public cible : Personne en situation de handicap effectuant des trajets domicile-travail occasionnant un surcoût lié au handicap.

Prescripteurs : La personne en situation de handicap en fait la demande

Agefiph

bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr
0 800 11 10 09

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-aux-deplacements-en-compensation-du-handicap>

AIDE A L'ACCUEIL, L'INTEGRATION ET L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'aide doit permettre de répondre via un soutien financier de l'Agefiph à un besoin de sécurisation/facilitation d'un projet soit d'accueil et d'intégration d'une personne en situation de handicap nouvellement recrutée, soit d'accompagnement sur un nouveau poste dans le cadre de l'évolution et/ou de mobilité professionnelle du salarié en situation de handicap et/ou suite à une évolution du poste de travail ou des conditions d'exercice de l'activité du salarié handicapé.

Les actions éligibles sont : les programmes de sensibilisation et/ou de formation au handicap du collectif de travail ; l'accompagnement du manager à la prise en compte du handicap ; l'accompagnement individualisé pour la personne ou l'encadrement (tutorat, coaching, temps d'encadrement dédié).

Le montant de l'aide dépend des dépenses prévisionnelles identifiées pour conduire les actions dans la limite d'un plafond de 3000€.

Public cible : Tout employeur d'une personne handicapée en CDI ou CDD de six mois et plus et que la durée de travail est au moins égale à 24 heures.

Prescripteurs : Cap emploi, Pôle emploi, la Mission locale ou l'Agefiph

Conseiller à l'emploi référent de la personne ou Agefiph
0 800 11 10 09

Renseignements :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-laccueil-integration-et-evolution-professionnelle-des-personnes-handicapees>

AIDE A L'ADAPTATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL

L'aide a pour objectif de permettre l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi par adaptation du poste de travail d'une personne handicapée.

Public cible : Employeur d'un salarié handicapé et tout travailleur

Prescripteurs : Médecin du travail

Agefiph

bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr
0 800 11 10 09

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-ladaptation-des-situations-de-travail>

AIDE AUX CONTRATS EN ALTERNANCE

Vous recrutez un salarié en alternance et vous souhaitez bénéficier des aides de l'Etat ? Vous trouverez des informations sur les différentes aides existantes et des conseils pour en faciliter l'obtention dans le guide pratique à destination des employeurs et des organismes de formation

Public cible : Salarié en alternance

RENSEIGNEMENTS :

Guide pratique :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_employeur.pdf

<https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/article/aides-aux-contrats-en-alternance-guide-a-destination-des-employeurs-et-des>

CPF (Compte Personnel de Formation)

Il concerne toute personne en emploi ou en recherche d'emploi, accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion ou accueillie dans un ESAT jusqu'à sa retraite. Le CPF permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Il est crédité en euros et non plus en heures (sauf fonction publique). Les droits acquis sont mobilisés à l'initiative de la personne active, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre une formation

Exemples d'actions éligibles au Compte personnel de formation (CPF) :

- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- La préparation de l'épreuve théorique du Code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire

Public cible :

- Toutes les personnes de 16 ans et plus
- Par dérogation, les jeunes de 15 ans, ayant signé un contrat d'apprentissage

Durée : Tout au long de la vie professionnelle

Conseiller en évolution professionnelle

RENSEIGNEMENTS :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/fiche-cpf.pdf>
[Accueil du site Mon Compte Formation](#)
[| Mon compte formation](#)

ESRP (Etablissements et services de réadaptation professionnelle)

NB - Les ESRP/ ESPO remplacent les CRP (Centre de Réadaptation/Rééducation Professionnelle)

Les ESRP proposent, sous orientation de la MDPH, une préparation au projet professionnel d'une durée de 18 semaines afin de faire un bilan de la situation professionnelle. En parallèle, en Bourgogne Franche Comté, l'ESRP propose une formation qualifiante de secrétaire assistant de 11 mois ou de secrétaire comptable de 18 mois. Ces dispositifs sont accessibles aux personnes détentrices d'une RQTH. La préparation au projet professionnel peut être suivie ou non d'une formation au sein de l'ESRP selon le projet.

Public cible : Personnes titulaires d'une RQTH

Prescripteurs : MDPH

Durée : de 18 semaines à 18 mois

L'ADAPT Yonne (Siège à Moneteau, antennes sur le territoire de la Bourgogne Franche Comté)

moneteau@ladapt.net
03 86 47 39 00

RENSEIGNEMENTS :

[Moneteau_preo sept 2020.indd \(ladapt.net\)](#)

[LADAPT Yonne | LADAPT](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F211>

FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés sont prioritairement positionnés sur les dispositifs de formation de Pôle Emploi et du Conseil Régional de Franche-Comté (formations collectives et formations individuelles). L'offre de formation disponible en Bourgogne-Franche-Comté est consultable sur le site d'Emfor.

Public cible : Demandeurs d'emploi titulaires d'une RQTH

Cap emploi / Conseil régional

www.orientation-formation-emploi.org

www.emfor-bfc.org

RESSOURCES HANDICAP FORMATION (RHF)

La RHF est une offre de services qui vise à mieux prendre en compte le handicap en formation et ainsi **favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux formations** de droit commun et à **sécuriser leur parcours**.

3 axes d'intervention :

- **L'appui des référents handicap sur des situations individuelles :**

- Accompagner le référent handicap dans l'évaluation des besoins des apprenants handicapés et des aménagements à mettre en œuvre (identification des acteurs ressources, concertation, mobilisation d'experts en cas de besoin...)
- Veiller à la mise en œuvre des adaptations tout au long de la formation (durée, rythme, supports, aménagements d'examen, aides techniques, etc.)
- Informer sur les financements à mobiliser pour compenser le handicap (notamment Aide à l'adaptation des situations de formation de l'Agefiph)

Mobilisation sur demande d'un OF ou d'un CFA, d'un référent de parcours ou d'une personne en situation de handicap (demandeur d'emploi ou salarié, y Compris alternant)

- **Le conseil sur l'accessibilité des formations :**

- Informer et conseiller sur les obligations légales en matière d'accessibilité des formations
- Accompagner les structures de formation dans la définition d'une politique d'accueil des apprenants en situation de handicap

- **La professionnalisation des acteurs de la Formation :**

- Des modules de professionnalisation sur le handicap intégrés au Programme porté par Emfor pour développer ses connaissances et s'outiller (inscription gratuite)
- Un réseau de référents handicap en OF/CFA pour rester informé des actualités en matière de handicap et de formation et participer à des rencontres visant à partager des bonnes pratiques et monter en compétences.

Contact :

Agefiph

0 800 11 10 09

rhf-bfc@agefiph.asso.fr

Céline POTIEZ

03 80 28 04.43

Inclupro - remplace FORMATIONS COURTES AGEFIPH

En Bourgogne-Franche-Comté, depuis le 1er juillet 2021, Inclupro Formation est la nouvelle offre de formation préqualifiante de l'Agefiph qui prend le relais des formations courtes et des Prestations Spécifiques d'Orientation Professionnelle.

Public cible :

- Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi Travailleurs Handicapés
- Les personnes ayant engagé des démarches de reconnaissance du handicap
- Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi
- Salariés
- Agents des fonctions publiques
- Travailleurs indépendants
- Exploitants agricoles

En activité ou en arrêt
de travail

Les fiches sont à adresser aux prestataires suivants :

Départements 21,58,71,89

Retravailler EGP

incluprobc@retravailler.org

Co traitants : FRATE, Fondation INFA, Actions Industrie

Départements 25,39,70,90

Onlineformapro

inclupro@onlineformapro.com

Co traitants : CIBC

Prescripteurs :

- Service Public de l'emploi : Cap Emploi (Insertion et Maintien), Pôle Emploi, Missions Locales
- Intermédiation ouverte à toute structure accompagnant une personne handicapée, demandeur d'emploi ou salarié, en situation de recherche d'emploi, de reconversion ou d'évolution professionnelle
- Les bénéficiaires peuvent s'inscrire sans intermédiaire.

Contenu des actions : Deux parcours possibles en fonction du profil et des besoins des bénéficiaires :

Un parcours Travail et Handicap accessible aux demandeurs d'emploi et personnes en activité professionnelle

- Faire le deuil de son ancien métier et poser les bases solides d'une reconversion professionnelle réussie
- Modules proposés à titre d'exemple
- Perception positive du handicap et image de soi,
- Evaluer ses aptitudes pour mieux se positionner,
- Autonomie numérique et digitale,
- Valoriser ses compétences et son parcours,
- Découverte des secteurs professionnels, ...

Un parcours Consolidation de Projet Professionnel accessible aux seules personnes en activité professionnelle

- Construire un nouveau projet professionnel en prenant en compte la situation de handicap
- Modules proposés à titre d'exemple
- Se connaître
- Connaître les formations adaptées à son projet
- Mon projet, mon plan d'action
- Découvrir et oser les métiers de demain
- Mise en situation professionnelle

Principales étapes du parcours Inclu'Pro Formation :

- Orientation de la personne vers Inclu'Pro Formation
- Convocation par l'organisme de formation à une information collective et/ou individuelle
- Intégration du SAS : le SAS est une action de positionnement d'une durée de 20 heures maximum, visant à individualiser et personnaliser le parcours de formation selon les besoins, les restrictions du bénéficiaire et les objectifs visés
- Intégration du parcours de formation personnalisé.

Modalités : Accès en entrées/sorties permanentes

- Des contenus variés et individualisés, construits en réponse aux besoins des bénéficiaires
- Des durées flexibles
- Des rythmes modulables
- Des modalités pédagogiques adaptées proposant des alternances :

Durée : La durée de chaque parcours varie de 40 heures à 200 heures maximum, sur une durée de 4 mois maximum

FORMATION

Les entreprises recrutent :

Sites d'offres d'emplois accessibles aux personnes en situation de handicap. Les offres sont réparties par secteur d'activité.

Secteur Banque : <https://www.handibanque.fr/>

Secteur Distribution : <https://www.handistrib.fr/>

Secteur Aéronautique : <https://www.hanvol-insertion.aero/>

Secteur Hôtellerie : <https://www.handi-hotellerie-restauration.fr/>

Secteur Informatique : <https://www.handi-it.fr/>

Secteur Mission Handicap : <https://missionhandicap.com/>

Secteur Energie : <https://www.handienergie.fr>

Secteur Alternance : <https://www.handi-alternance.fr/>

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Permet à des personnes ayant au moins un an d'expérience d'obtenir une certification en lien avec l'expérience réalisée (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle inscrits au RNCP).

Public cible : Personne ayant au moins un an d'expérience professionnelle

Prescripteur : La VAE est mobilisée à l'initiative de la personne active.

RENSEIGNEMENTS :

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/La-VAE-en-Bourgogne-Franche-Comte>

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

PRESTATION D'ANALYSE DES CAPACITES

La Prestation d'analyse des capacités permet d'apporter un éclairage sur les capacités et les potentialités mobilisables, au regard des exigences du métier ou de l'activité visé :

- Identifier les conditions nécessaires à la réalisation du projet
- Proposer des pistes d'adaptation ou de compensation pour ajuster les capacités au projet
- Mettre en avant des capacités transférables à d'autres pistes professionnelles, avec ou sans compensation

Elle s'appuie sur une visite médicale assurée par un médecin et un bilan réalisé par un conseiller en analyse des capacités

Public cible : les demandeurs d'emploi (inscrits ou non) bénéficiaires de l'obligation d'emploi accompagnés dans le cadre de leur retour à l'emploi

Conseiller à l'emploi référent ou l'Agefiph
bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr

Doubs – Haute Saône – Territoires de Belfort

pac-25-70-90@cheops-bourgognefranchecomte.com

Jura :

pac-39@cheops-bourgognefranchecomte.com

Côte d'or (21) :

pac-21@cheops-bourgognefranchecomte.com

Nièvre (58) :

pac-58@cheops-bourgognefranchecomte.com

Saône et Loire (71) :

pac-71@cheops-bourgognefranchecomte.com

Yonne (89) :

pac-89@cheops-bourgognefranchecomte.com

Agefiph

03 80 28 04 31

06 67 30 20 51

EPAAST (Etude Préalable à l'Aménagement et à l'Adaptation des Situations de Travail)

Etude ergonomique financée par l'Agefiph et conduite par un cabinet d'ergonomie habilité par l'Agefiph.

Elle vise à apporter à l'employeur des solutions concrètes afin d'aménager ou d'adapter la situation de travail des personnes reconnues handicapées dans le cadre de leur recrutement ou de leur maintien dans l'emploi.

Public cible :

- **Des employeurs privés ou publics dans le cadre du recrutement ou du maintien dans l'emploi de :**
 - Bénéficiaires de l'OETH définis à l'art. L 5212-13 du Code du Travail
 - Salariés présentant des restrictions d'aptitudes constatées par le médecin du travail ou déclarés inaptes à leur poste, et qui ont nécessairement déposé une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
 - Bénéficiaires du secteur public visés par le décret 2006-501 du 03-05- 2006 relatif au FIPHFP.
- **Des travailleurs ou travailleuses indépendant-es, artisans, exploitant-es agricoles et chef-fes d'entreprises non-salarié-es, bénéficiaires de l'article L 5212-13 du Code du Travail**

NB : Les entreprises sous accord agréé ne sont pas éligibles, à l'exception de celles ayant atteint ou dépassé le taux d'emploi de 6%.

Prescripteurs :

- Cap Emploi,
- Un Centre de Gestion ayant conventionné avec le FIPHFP pour la fonction publique territoriale,

La Délégation Régionale Agefiph à la demande d'un employeur privé ou d'un employeur public ayant conventionné avec le FIPHFP.

Prestataire Franche-Comté

APCAHEE

M. Cyril Aubert

cyril.aubert@apcahee.com

06.74.88.15.80

Prestataire Bourgogne

Anthony Gomes

Svp travail et organisation

agomes@svp.com

07.79.93.11.13

Responsable :

Patrice DE CAMARET

07.71.10.86.87

pdecamaret@svp.com

Mail pour envoi de la prescription :

bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.apcahee.com/>

L'APPUI TECHNIQUE D'UN EXPERT

PAS (Prestations d'Appui Spécifiques)

La prestation d'appui spécifique a pour but d'identifier précisément les conséquences du handicap sur l'emploi et les moyens de le compenser. Un expert spécialiste d'un type de handicap. (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) est alors consulté.

Public cible : Toute personne handicapée, employeur ou organisme de formation.

Prescripteurs : Conseiller à l'emploi : Cap emploi, Pôle emploi, Missions Locales ou des employeurs publics ou privés

Prestataires en région Bourgogne Franche Comté par typologie de handicap :

	HANDICAP AUDITIF	HANDICAP VISUEL	HANDICAP MOTEUR
Côte d'or (21)	URAPEDA contact@urapeda-bfcc.fr 03 80 30 66 21	Voir et percevoir florence.henry@chu-dijon.fr avec copie à info@voiretpercevoir.com	L'adapt Anne Danjou danjou.anne@ladapt.net 06 81 06 27 80
Doubs (25)			
Jura (39)			
Nièvre (58)		Voir et percevoir coordination.service58@cabvoirensenoble.fr avec copie à info@voiretpercevoir.com	
Haute-Saône (70)			
Saône-et-Loire (71)		Voir et percevoir florence.henry@chu-dijon.fr avec copie à info@voiretpercevoir.com	
Yonne (89)			
Belefort (90)			

L'APPUI TECHNIQUE D'UN EXPERT

	HANDICAP MENTAL	HANDICAP PSYCHIQUE	TROUBLES COGNITIFS
Côte d'or (21)	<p>Mandataire Pole Insertion Mutualité Française Bourguignonne SSAM <i>1 rue des peupliers</i> 21800 QUETIGNY Tél : 03 80 10 07 07 pole-insertion@mfbsam.fr</p> <p>Contacts : dominique.carillon@mfbsam.fr 06 07 46 91 16 arnaud.sennepin@mfbsam.fr 06 14 97 88 50 sabine.bon@mfbsam.fr 06 01 22 06 73 barbara.clerc@mfbsam.fr 03 80 10 07 07</p>	<p>Cotraitant PEP CBFC – Challenge Emploi <i>30 A rue Elsa Triolet</i> 21000 DIJON Tél : 03 80 45 85 40 challenge.emploi@pepcbfc.org</p> <p>Contacts : Muriel LAFONT Agnès FAISANT Coralie MINOZZI Nathalie SAMPIC Séverine LORDEY Juliette SEEUWS-NICOLI</p>	<p>Mandataire AFTC DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE <i>7 Avenue de Montrapon - Immeuble DODANE</i> 25000 BESANCON Tel : 03 81 63 08 08</p> <p>Contact : Justine PEYRES, adjointe de direction jpeyres@aftc-bfc.fr accueilserviceaftc@aftc-bfc.fr 06 23 36 37 71</p>
Nièvre (58)	<p>Cotraitant APIAS (Service d'Accompagnement Social et Professionnel) <i>43 Bvd du Pré Plantin</i> 58000 NEVERS Tél : 03.86.21.52.27</p> <p>Contact : Séverine LAFENETRE, coordinatrice severine.lafenetre@apias.fr 07.79.53.96.27 Adresser les fiches de prescription à l'adresse suivante : pas@apias.fr</p>	<p>Cotraitant APIAS (Service d'Accompagnement Social et Professionnel) <i>43 Bvd du Pré Plantin</i> 58000 NEVERS Tél : 03.86.21.52.27</p> <p>Contact : Séverine LAFENETRE, coordinatrice severine.lafenetre@apias.fr 07.79.53.96.27 Adresser les fiches de prescription à l'adresse suivante : pas@apias.fr</p>	<p>Cotraitant APIAS (Service d'Accompagnement Social et Professionnel) <i>43 Bvd du Pré Plantin</i> 58000 NEVERS Tél : 03.86.21.52.27</p> <p>Contact : Séverine LAFENETRE, coordinatrice severine.lafenetre@apias.fr 07.79.53.96.27 Adresser les fiches de prescription à l'adresse suivante : pas@apias.fr</p>
Saône-et-Loire (71)	<p>Montceau/Le Creusot/Autun/Chalon LADAPT BFC - CRP-AGP <i>Zone verte</i> <i>7 Rue de la Guerlande</i> 71880 CHATENOY LE ROYAL Isabelle RICHARD chalon@ladapt.net 06 75 93 85 65 Louis Marie TOUTAIN toutain.louismarie@ladapt.net 03 58 09 01 14 Adresser les fiches de prescription à l'adresse suivante : chalon@ladapt.net</p> <p>Sud du Département: Tournus / Louhans/ Mâcon / Cluny AEFTIEF71 <i>11 rue Guichenon</i> 71000 MACON Mélanie VILLARD 03 85 38 15 86 melanie.villard@aef71.fr</p>	<p>Mandataire ADPEP 71 <i>341 rue Jean Moulin 71530 VIREY LE GRAND</i> e.girod@pep71.org Tél : 06 08 96 24 94</p> <p>Contacts : Aurélie COMTET Etienne GIROD Marie PRELADO Laure GAUTHIER Adresser les fiches de prescription à l'adresse suivante m.prelado@pep71.org 06-42-58-58-86</p>	<p>Macon/ Chalon sur Saône/ Louhans/Le Creusot/Montceau-les-Mines AFTC - Mandataire Contact : Justine PEYRES jpeyres@aftc-bfc.fr accueilserviceaftc@aftc-bfc.fr 06 23 36 37 71</p> <p>Autun/ Digoïn/ Bourbon-Lancy APIAS - Cotraitant Contact : Séverine LAFENETRE severine.lafenetre@apias.fr 03 86 21.52.27 - 07 79 53 96 27 Adresser les fiches de prescription à l'adresse suivante : pas@apias.fr</p>

L'APPUI TECHNIQUE D'UN EXPERT

	HANDICAP MENTAL	HANDICAP PSYCHIQUE	TROUBLES COGNITIFS
Yonne (89)	<p>Avallon / Tonnerre / Joigny / Auxerre APIAS – Cotraitant 43 Bvd du Pré Plantin 58000 NEVERS Tél : 03.86.21.52.27</p> <p>Contact : Séverine LAFENETRE, coordinatrice severine.lafenetre@apias.fr 07.79.53.96.27 Adresser les fiches de prescription à l'adresse suivante : pas@apias.fr</p> <p>Auxerre / Sens LADAPT - Cotraitant 16 rue de la Chapelle 89470 MONETEAU 06 81 06 27 80</p> <p>Contacts : Anne DANJOU 06 81 06 27 80 danjou.anne@ladapt.net Annick LASNIER 06 73 99 13 27 lasnier.annick@ladapt.net Valérie KIMMIG 09 73 87 31 47 kimmig.valerie@ladapt.net Julie VEYRAT DALDEGAN 06.73.99.13.27 veyratdaldegan.julie@ladapt.net</p>	<p>Cotraitant Foyer des Boisseaux 7, Route des Conches 89470 MONETEAU 03 86 33 58 31 saipwivre89@orange.fr</p> <p>Contacts : Marc MISIK Laurence PRIOLLET</p>	<p>Monéteau/ Avallon/ Toucy LADAPT et ACOR - Cotraitants Contacts : Anne DANJOU 06 81 06 87 20 danjou.anne@ladapt.net Annick LASNIER 03.86.47.39.66 lasnier.annick@ladapt.net Julie VEYRAT DALDEGAN 0673991327 veyratdaldegan.julie@ladapt.net</p> <p>Joigny/ Sens/ Tonnerre LADAPT et ACOR - Cotraitants Contacts : Anne DANJOU 06 81 06 87 20 danjou.anne@ladapt.net Valérie KIMMIG 09 73 87 31 47 kimmig.valerie@ladapt.net Julie VEYRAT DALDEGAN 06.73.99.13.27 veyratdaldegan.julie@ladapt.net</p>
Doubs (25)		<p>Adresser les fiches de prescription à :</p>	
Jura (39)	<p>Adresser les fiches de prescription à :</p> <p>Insertion + Doubs - Mandataire 8 Rue Branly – 25000 Besançon 03 81 52 15 21 insertionplus@adapeidoudoubs.fr Responsable du dispositif: Stéphanie WETSCH</p>	<p>Insertion + Doubs - Mandataire 8 Rue Branly – 25000 Besançon 03 81 52 15 21 insertionplus@adapeidoudoubs.fr Responsable du dispositif: Stéphanie WETSCH</p>	<p>Mandataire Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée 3 et 5 Place des Lumières 100 rue de Chalezeule 25000 BESANCON adna@adna-fc.fr 03.81.61.28.99</p>
Haute-Saône (70)	<p>Responsable du dispositif: Stéphanie WETSCH</p> <p>Cotraitant Jura : ESAT PRESTIGE JURA - JURALLIANCE</p>	<p>Cotraitant Terr.de Belfort : SAVS ADAPEI Terr.de Belfort</p> <p>Cotraitants Jura : -ESAT PRESTIGE JURA JURALLIANCE -Dispositif spécialisé handicap psychique ASMH</p>	
Belfort (90)			

L'APPUI TECHNIQUE D'UN EXPERT

ADNA (Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée) (Ex : PERSONNES PRESENTANT DES TROUBLES COGNITIFS ET COMPORTEMENTAUX)

Identifier et objectiver les capacités cognitives mobilisables et les difficultés éventuelles. Une évaluation des troubles cognitifs et/ou des modifications comportementales qui en découlent par une expertise interdisciplinaire neurologique, psychologique et socio-professionnelle après orientation par un médecin spécialiste et/ou de santé au travail, conseiller de Cap Emploi / OPS, Pôle Emploi, Mission Locale, Assistante sociale de la CARSAT.

Public cible : Personnes de plus de 16 ans présentant des difficultés de mémoire, de langage, d'attention, d'organisation, fatigabilité, ralentissement psychomoteur, troubles de l'humeur, désinhibition... associés ou non à une problématique neurologique ou psychiatrique ayant une incidence sur la vie professionnelle et quotidienne de la personne.

Prescripteurs : Médecin spécialiste et/ou de santé au travail, conseiller de Cap Emploi / OPS, Pôle Emploi, Mission Locale, Assistante sociale de la CARSAT.

Téléphone :
03 81 61 28 99

adna@adna-fc.fr

RENSEIGNEMENTS :

[ADNA - Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée \(adna-fc.com\)](#)

UEROS (EX : TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET CÉRÉBRO-LÉSÉS)

L'UEROS (Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socio-professionnelle) propose aux personnes présentant une lésion cérébrale acquise et sur orientation de la MDPH. Le dispositif UEROS propose une évaluation ciblée et/ou un stage et/ou un suivi renforcé selon le profil, les besoins, et les prescriptions données. Le stage et l'orientation font suite à une notification de la MDPH. L'évaluation ciblée peut donner lieu, si pertinent à une orientation vers un stage, cette évaluation peut être prescrite par un partenaire de l'emploi.

Public cible : Traumatismes crâniens et cérébro-lésés titulaires d'une RQTH (sauf la consultation d'évaluation ouverte à tous)

Prescripteurs : MDPH (L'évaluation ciblée pour déterminer la pertinence d'une orientation vers un stage est prescrite par la MDPH et un ensemble de partenaires).

Durée : La phase d'accompagnement ne peut dépasser une durée cumulée de 6 mois par période de 3 ans, sauf dérogation par décision motivée de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Stage UEROS de 1 à 24 semaines

AFTC BFC

Véronique Heuss
yheusse@aftc-bfc.fr
jpeyres@aftc-bfc.fr
03 81 63 08 08
06 85 79 07 55

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.aftc-bfc.fr/>

ACTIV'PROJET

Sur une durée de 8 semaines maximum, Activ'projet aide tout demandeur d'emploi à construire ou confirmer son projet professionnel. Plusieurs entretiens individuels sont prévus en fonction des besoins, ainsi que des ateliers thématiques et des outils en ligne.

Public cible : Demandeur d'emploi

Prescripteurs : Pôle emploi

Durée : maximum 8 semaines

Conseiller à l'emploi de l'agence locale Pôle emploi

Téléphone : 3995

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.pole-emploi.fr/files/live/sites/PE/files/fichiers-en-telechargement/com909-new-activ-projet7188937336562562237.pdf>

ESPO (Etablissement et service de pré orientation) (ex :CRP Centre de Réadaptation/Rééducation Professionnelle)

Uniquement sur orientation de la MDPH, ces centres accueillent des personnes en situation de handicap afin de travailler le projet professionnel. La durée du stage est de 12 semaines maximum. Le stage est rémunéré avec possibilité d'hébergement.

Public cible : Personnes titulaires d'une RQTH

Prescripteurs : MDPH

Durée : maximum 12 semaines

LADAPT

Bruno MAHCER

mahcer.bruno@ladapt.net

Téléphone : 03 86 47 39 02 (après-midi)

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F211>
LADAPT Yonne - ESPO

CEP (Conseil en Evolution Professionnelle)

Le conseil en évolution professionnelles (CEP) est un dispositif gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il y a 2 niveaux possibles : un accueil individualisé et adapté à la personne et un accompagnement personnalisé.

Suivant la situation du demandeur, il peut être effectué par des conseillers appartenant à différents organismes.

Public cible : Tout public

Prescripteurs : Conseiller en région

RENSEIGNEMENTS :

<https://mon-cep.org/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32457>

CIO (Centre d'Information et d'Orientation)

Les centres d'information et d'orientation (CIO) sont répartis sur le territoire national. Ils participent au service public régional pour l'orientation (SPRO) pour répondre aux besoins des usagers en matière d'orientation. Les psychologues de l'éducation nationale accueillent gratuitement les élèves, étudiants et adultes. Le rôle des CIO porte sur l'information, le conseil individuel, l'observation, l'analyse, l'animation, la lutte contre le décrochage scolaire.

Public cible : Tout public

Téléphone : 01 77 77 12 25

monorientationenligne.fr

RENSEIGNEMENTS :

<https://eduscol.education.fr/829/les-centres-d-information-et-d-orientation>

Annuaire CIO :

<https://www.education.gouv.fr/annuaire>

Liste de CIO en BFC :

<https://demarchesadministratives.fr/cio-information-orientation/bourgogne>

PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)

La période de mise en situation remplace les EMT et autres immersions d'une durée d'un mois maximum (peut être exceptionnellement renouvelée une fois en cas de non atteinte du ou des objectifs définis). Cela a pour objectif de faire découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.

Public cible :

- Personnes sans activité en parcours d'insertion (demandeurs d'emploi, jeunes en demande d'insertion, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA) ;
- Personnes en activité (salariés en risque d'inaptitude en reconversion,
- Salariés accompagnés par les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique),
- Travailleurs handicapés accueillis en ESAT,
- Salariés d'entreprises adaptées, s
- Salariés en contrat unique d'insertion (CUI : CAE et CIE) ou salariés engagés dans une démarche active de recherche d'emploi, inscrits à ce titre à Pôle emploi, notamment dans le cadre d'anticipation de difficultés économiques.

Durée : La durée de chaque PMSMP ne peut pas excéder 1 mois (de date à date).

Prescripteurs :

- Pôle emploi ;
- Les missions locales ;
- Les Cap emploi ;
- Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), à l'exception des ETTI : entreprises d'insertion (EI), associations intermédiaires (AI), ateliers chantiers d'insertion (ACI).
- Les conseils départementaux, par l'intermédiaire de leurs présidents ;
- Les organismes proposant des actions de préparation à l'apprentissage.
- Des prescripteurs « mandatés » à cet effet par un prescripteur de plein droit : organismes employant ou accompagnant des personnes éligibles aux PMSMP, et liés soit à Pôle emploi, soit à une mission locale, soit à un Cap emploi, soit à un conseil départemental, par une convention les autorisant à prescrire des PMSMP sur un périmètre donné.
- En région Bourgogne Franche Comté, la CMAR a une délégation pour prescrire une PMSMP. Elle peut également, au même titre que les chambres consulaires, couvrir par une convention des stages de découverte pendant les vacances scolaires (Dès la 4^{ème}).

Conseiller pôle emploi référent de la personne

Renseignements :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-demandeurs-d-emploi/article/periodes-de-mise-en-situation-en-milieu-professionnel-pmsmp>

TRAVAILLER LE PROJET PROFESSIONNEL

PAVA (Prestation d'Accompagnement Vers l'Alternance)

Il s'agit d'une prestation d'accompagnement à la recherche d'un contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) pour les jeunes scolarisés il y a moins de 6 mois reconnus travailleurs handicapés ou pour lesquels un accompagnement dans la démarche de reconnaissance est à mettre en place.

Le suivi individualisé permet de travailler à la recherche d'un employeur tout en identifiant les conditions de réalisations pour chaque situation.

Public cible : Jeunes en situation de handicap

Contact :

Côte d'or	GIPE info@gipe21.com 03 80 53 18 70	Jura	Chambre des métiers/ MFR : pava39@artisanat-bfc.fr 03 84 35 87 10
Saône et Loire	Chambre des métiers/ MFR : pava71@artisanat-bfc.fr 03 85 41 41 77	Haute Saône	Chambre des métiers/ MFR : pava70@artisanat-bfc.fr 03 84 75 86 82
Yonne	Association CITHY : pava89@capemploi89.com 07 55 59 59 04	Doubs	Chambre des métiers / MFR : pava25@artisanat-bfc.fr 03 81 21 35 19
Nièvre	Association Ressources : info@capemploi58.com 03 86 59 71 29	Territoire de Belfort	Chambre des métiers pava90@artisanat-bfc.fr 03 63 78 55 64

L'Hactivateur

L'Hactivateur de compétences est un projet qui permet aux personnes éloignées de l'emploi depuis à minima 12 mois, en situation de handicap, de bénéficier d'un parcours sans couture sur 12 mois renouvelable.

Public cible : Personnes éloignées de l'emploi en situation de handicap

Durée : 12 mois renouvelable

projet39@hactivateurdecompetences.fr

Téléphone : 03 84 43 49 36

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.jeveuxaider.gouv.fr/organisations/8469-hactivateur-de-competences>

Sites de recherche d'emploi

En Bourgogne-Franche-Comté :

Sites dédiés à l'alternance :

www.alternance.emploi.gouv.fr

www.apprentissage.bourgognefranche-comte.fr

Bourse emploi de la CCI du Jura :

www.bourse-emploi.jura.cci.fr

CMA Bourgogne : www.cma-bourgogne.fr

CMA Franche-Comté : <https://artisanat-bfc.fr/>

Site dédié aux jeunes :

www.jeunes-fc.com/emplois.php

<http://www.ijbourgogne.com/>

Site généraliste : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/Emploi>

Store : <https://www.emploi-store.fr/portail/accueil>

Sites nationaux dédiés au handicap :

Sites de l'Agefiph :

www.espace-emploi.agefiph.fr

Portail des sites dans la Fonction publique :

<https://www.emploipublic.fr/>

Sites d'informations sur le handicap

En Bourgogne-Franche-Comté :

www.prith-bfc.fr

www.handipacte-bfc.fr

Sites nationaux :

www.handiplace.org

www.agefiph.fr

www.fiphfp.fr

Les entreprises recrutent :

Sites d'offres d'emplois accessibles aux personnes en situation de handicap. Les offres sont réparties par secteur d'activité.

Secteur Banque : <https://www.handibanque.fr/>

Secteur Distribution : <https://www.handistrib.fr/>

Secteur Aéronautique : <https://www.hanvol-insertion.aero/>

Secteur Hôtellerie : <https://www.handi-hotellerie-restauration.fr/>

Secteur Informatique : <https://www.handi-it.fr/>

Secteur Mission Handicap : <https://missionhandicap.com/>

Secteur Energie : <https://www.handienergie.fr>

Secteur Alternance : <https://www.handi-alternance.fr/>

Document mis à jour en avril 2022 - Dernière version disponible sur www.prith-bfc.fr

Une information est manquante ou erronée ? Vous auriez souhaité une autre information ?

Merci de nous l'indiquer en écrivant à prith-bfc@handiplace.org